|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Politique linguistique de l’établissement - EFE | | |  |  |
|  | | |  |
|  |  |  |  |  |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre |  | **Check** Evaluer |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**  • Quelle est la politique linguistique de l’établissement ?  • Comment cette politique s’inscrit-elle dans les orientations du système éducatif français et le projet éducatif du réseau des établissements français à l’étranger ?  • A quelle analyse de la situation linguistique du pays hôte ; des spécificités de l’établissement dans son contexte ; des profils (notamment linguistique) et attentes des familles répond-elle ?  • Par quelle offre d’enseignement, quelle organisation pédagogique et quelles modalités d’enseignement se traduit-elle ?  • Dans quelle mesure s’insère-t-elle dans la politique poursuivie par le poste diplomatique ? |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps**  **Définir et piloter la politique linguistique de l’établissement**  - L’établissement a-t-il connaissance de l’offre et de la demande locales d’enseignement à caractère international ? Cherche-t-il à identifier les attentes des familles plus particulièrement vis-à-vis de l’enseignement français homologué ?  - L’établissement dispose-t-il d’outils (enquêtes etc.) lui permettant d’établir le profil linguistique des élèves (langues présentes dans leur répertoire personnel/dans leur entourage ; acquis et besoins), leur parcours scolaire antérieur et postérieur (poursuite d’études) ? Le cas échéant, qui dans l’établissement en a la charge ? Comment les résultats sont-ils exploités pour déterminer l’organisation pédagogique ?  - En fonction de quels objectifs, de quelles analyses et de quelles contraintes sont conçus les parcours linguistiques proposés par l’établissement : inscription dans le projet d’école/établissement, place du français, de la langue nationale et des autres langues vivantes ; choix de dispositifs ; niveau d’introduction dans la scolarité ; dispositifs d’intégration linguistique ; nombre, cohérence et articulation des parcours ; liens de continuité entre le 1er et le 2nd degrés ; attendus de l’enseignement supérieur?  - Quels documents formalisent la politique linguistique de l’établissement ? Qui participe à son élaboration, à son suivi et à son évaluation ?  - Comment est évaluée la politique linguistique de l’établissement ?  **Réfléchir sur les modalités d’enseignement et les pratiques pédagogiques**  - Comment la réflexion sur les modalités d’enseignement et les pratiques pédagogiques est-elle conduite dans l’établissement ? Dans quelle mesure reflète-t-elle l’appropriation par les équipes pédagogiques des données et ambitions de la politique linguistique de l’établissement ?  - Quelles sont les actions déployées pour favoriser cette réflexion (réunions de concertation, sollicitation du conseil pédagogique, sensibilisation à l’impact des pratiques pédagogiques sur la réussite et la motivation des élèves…) ?  - Comment sont organisés les enseignements (co-intervention/co-enseignement, alignement horaire, groupes de compétences, place dans l’emploi du temps) ? Selon quelles analyses/contraintes/objectifs ?  - Comment le travail en équipe est-il organisé entre enseignants de langues vivantes ; entre enseignants de langues vivantes et d’autres disciplines ; entre enseignants titulaires de l’éducation nationale et recrutés locaux ; entre enseignants de la langue du pays hôte, lorsque cette langue est majoritairement parlée par les élèves, et enseignants de français ; entre enseignants des 1er et 2nd degrés ?  - Comment les élèves sont-ils évalués au long de leur scolarité ? Disposent-ils d’un portfolio qui leur permette de suivre leur parcours en langues ?  - Comment les corps d’inspection sont-ils sollicités sur les questions liées aux modalités d’apprentissage et de transmission aux élèves ?  **Ressources humaines et moyens d’accompagnement**  - Quels sont les moyens consacrés à la mise en œuvre de la politique linguistique de l’établissement ? Selon quelles modalités ?  - Quel est le profil des enseignants ? Quelle est leur formation initiale (diplômes, expérience à l’étranger) ? Maîtrisent-ils tous le français ?  - Existe-il des contraintes particulières sur la qualification des enseignants dispensant les enseignements du pays d’accueil ?  - Les enseignants sont-ils encouragés à s’inscrire dans des formations de zone (formation aux programmes français, à la didactique, au CECRL, à l’évaluation) ? A participer à des groupes d’analyse réflexive ou d’analyse de pratiques ?  - Les personnels non enseignants sont-ils encouragés à développer leur maîtrise de la langue française ?  - Existe-t-il un ou des référents/coordonnateurs de langues/par langues/interlangues, interdegrés ? Les enseignants ont-ils des lettres de mission ?  - De quelles ressources documentaires et de quels équipements l’école/ l’établissement dispose-t-il pour l’enseignement des langues ? (équipement, abonnements, ressources en langues logiciels, équipement numérique, place des langues marmothèque, BCD, CDI)  **Communication et valorisation**  - Comment l’établissement communique-t-il sur sa politique des langues ? En quelle(s) langue(s) ?  - L’établissement dispose-t-il de certificats/ labels reconnaissant la qualité de son enseignement des langues ?  - Quelle est la politique d’ouverture de l’établissement sur son environnement, sur le réseau d’enseignement homologué, à l’international (voir fiche 12 Qualéduc Ouverture européenne et internationale) ? Quels partenariats scolaires/éducatifs/culturels/linguistiques a-t-il noués ?  - L’établissement conduit-il des actions de nature péri- ou extra-scolaire propres à assurer son rayonnement et à favoriser sa politique linguistique ? |  | **Exemples d’indicateurs de suivi**  • Projet d’établissement  • Communication interne et externe de l’établissement  • Enquête linguistique d’entrée en cursus homologué  • Tableau de bord indiquant le nombre d’heures dans chaque langue vivante en distinguant l’enseignement de LVE de l’enseignement en langues EMILE/ DNL  • Documents permettant de suivre le parcours de l’élève  • Nombre d’enseignants titulaires EN et non-titulaires dans les enseignements en français et dans les autres langues vivantes, ainsi qu’en EMILE/DNL  • Proportion de professeurs participant à des groupes de réflexion pédagogique/à des formations de zone  • Analyse des contenus des ordres du jour des réunions du conseil pédagogique  • Certifications proposées ; niveaux cibles ; taux de réussite  • Fonds documentaire en langues française et autres  • Nombre de partenariats |